

SOMMAIRE

Edito	p. 1
Taxe foncière	p. 2
Voirie	p. 4
Cimetière	p. 5
Patrimoine	p. 6
Environnement	p. 6
Urbanisme	p. 7
Collecte des déchets .	p. 10
Enfance et jeunesse	p. 11
Vie associative et culturelle	p. 11

Say'actu N°6 - Novembre 2023

Directeur de la publication :

Nicolas Weinmeister

Coordination : Pierre-Lin Pommier

Crédit photos : Mairie de Sayat

Maquette, mise en page, impression :

L'Imprimeur, 63200 Mozac

Papier PEFC

Tirage 1 350 exemplaires

Dépôt légal novembre 2023



ÉDITO

Nicolas Weinmeister, Maire



Les Communes en Etat de siège

Le mandat de Maire, dit-on, est « le plus beau des mandats ». J'ai la conviction que c'est vrai, dans le sens où c'est celui où l'on est le plus proche des besoins des gens, le plus au fait de la réalité du quotidien dans lequel nous vivons tous.

Ces dernières années, toutefois, l'écharpe de Maire semble devenir de plus en plus lourde à porter. Depuis le dernier scrutin de 2020, plus de 1 300 Maires ont démissionné, et au total ce sont près de 30 000 élus locaux qui ont quitté leurs fonctions. Des chiffres record.

Selon moi, il existe deux causes principales à ce phénomène. La première est que nos autorités de tutelle que sont la Préfecture, le Trésor Public, la Direction des Finances Publiques, ne sont plus des organismes destinés à nous aider à élaborer nos projets et les concrétiser. Il n'y a plus, dans les services de l'Etat, des techniciens comme autrefois dont la mission était d'épauler les décideurs locaux. Désormais, il ne s'agit plus que d'instances de contrôle, promptes à nous demander des masses de documents administratifs, d'appliquer des textes de lois de plus en plus longs et complexes, et souvent au détriment des espaces ruraux.

L'intercommunalité aussi dénature peu à peu le rôle d' élu municipal, du fait de la fuite des compétences communales vers de « super intercos » qui pilotent l'urbanisme, l'habitat, le développement économique, l'eau, l'assainissement... ne laissant aux Maires qu'un rôle de simple gestionnaire.

Pourtant la France, ce sont 34 945 Communes, et plus de 500 000 élus municipaux, dont un tiers seulement est indemnisé – souvent de façon symbolique, car moins la Commune est peuplée et plus l'indemnité est faible. Ce sont donc autant de bénévoles qui travaillent quotidiennement pour rendre service à leurs habitants, sans aucune reconnaissance de l'Etat. Sachant que la plupart du temps, il s'agit d'un travail qui ne se voit pas. On dit qu'il y a trop d'élus locaux en France ? Mais que se passerait-il sans ces milliers de volontaires ? Si vu de Paris, supprimer les ressources des Communes et leurs élus semble un avenir souhaitable, vu d'ici cet état de siège est inacceptable.

L'autre raison, pour moi, du départ de tant d'élus, est le nombre croissant d'agressions dont nous sommes les cibles. Le phénomène est national : entre 2021 et 2022, les atteintes verbales ou physiques à l'encontre des élus locaux ont augmenté de 32 %. Même ici à Sayat, nous constatons des comportements de plus en plus agressifs : dans la façon dont on nous interpelle, lors de manifestations ou même lors de promenades en famille ; dans la manière dont on nous écrit, dans les mails ou sur les réseaux sociaux ; ou parfois quand un élu est sollicité à son domicile ou mis en cause personnellement par rapport à une décision. Des mots, des gestes, qui blessent, usent, et nous poussent parfois vers nos derniers retranchements. Ça aussi, c'est inacceptable.

Il ne faut pas perdre de vue que nos décisions municipales sont le fruit d'un débat et d'un choix collectif. Les élus sont des femmes et des hommes qui offrent leur énergie pour la collectivité : des actifs qui prennent sur leur temps de famille les soirs et les week-ends, des retraités qui s'y consacrent tous les jours comme si c'était leur métier. Je suis fier de conduire une équipe d' élu(e)s aussi impliqués, sincères et sérieux dans leur engagement. Et je pense que vous aussi, habitant(e)s, pouvez être fiers de vos élu(e)s. Vous pouvez leur témoigner de la reconnaissance, et même si vous formulez des critiques, vous pouvez demeurer bienveillants, en n'oubliant pas que nul n'est parfait. « La meilleure façon de servir la République est de redonner force et tenue au langage » écrivait Francis Ponge. Je sais pouvoir compter sur vous !

TAXE FONCIÈRE : MODE D'EMPLOI

« Quand vous avez votre taxe foncière qui augmente, ce n'est pas le gouvernement. [...] C'est votre commune qui le décide. Et c'est un scandale quand j'entends des élus qui osent dire que c'est la faute du gouvernement », a déclaré le président Emmanuel Macron dimanche 24 septembre 2023.

Si cette phrase a suscité un tollé général du côté des élus locaux, c'est qu'elle est non seulement fautive, mais qu'elle cache une réalité autrement plus perverse.

Des bases imposables aux mains du gouvernement

Dans les faits, voici comment les choses se passent. Chaque année, dans le cadre de son Projet de Loi de Finances (PLF), le gouvernement doit statuer sur l'évolution des bases imposables qui vont s'appliquer sur la valeur locative de chaque logement. Cette revalorisation annuelle est calculée selon un coefficient basé sur l'inflation. Pour 2023, le calcul a débouché sur une hausse des bases de 7,1 %.

De nombreux parlementaires, de tous bords politiques y compris de la majorité présidentielle, avaient proposé de plafonner cette augmentation à 3,5 %. Le gouvernement, par la voix du ministre des Comptes publics Gabriel Attal, avait alors choisi il y a un an de ne pas plafonner cette revalorisation nationale et d'appliquer la hausse de 7,1 %. « J'appelle les collectivités à ne pas faire exploser leurs taux de fiscalité locale » avait déclaré Gabriel Attal à l'Assemblée nationale.

En résumé, le gouvernement n'a pas choisi d'augmenter de 7,1% les bases de calcul de la taxe foncière, mais il a choisi de ne pas empêcher cette hausse automatique, indexée sur l'inflation.

Des taux votés par les collectivités

La hausse des bases de 7,1 % a nécessairement induit une augmentation des recettes fiscales pour les collectivités locales. Pour Sayat, cela représente 98 779 € supplémentaires en 2023 par rapport à 2022, à taux constant. Ce montant est communiqué aux Communes par les services de l'Etat, en général fin mars / début avril, ce qui permet à chaque équipe municipale de connaître ses recettes réelles et d'ajouter ses budgets en conséquence. C'est là que les élus locaux, en fonction de la situation financière de leur collectivité, décident de varier les taux ou non. A l'instar de 85 % des Communes françaises, Sayat n'a pas augmenté ses taux en 2023 – des taux qui demeurent inchangés depuis 2017.

La seule – et dernière – autonomie fiscale des Communes est donc de voter le taux des taxes foncières, pour le

bâti et le non bâti, ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Avec le dégrèvement de la taxe d'habitation au niveau national, les Communes n'ont plus la main sur cette recette et sont totalement dépendantes de la compensation versée par l'Etat. Du côté des contribuables, ce sont les propriétaires seuls qui assument le poids de la fiscalité et le financement de tous les services publics mis en œuvre par les Communes : écoles, cantine, CCAS, soutien aux associations, entretien des bâtiments, voirie, etc. Des services que tout le monde utilise.

La face cachée du dispositif

Néanmoins, ce que l'Etat donne d'une main, il le reprend souvent de l'autre. Et c'est le cas pour notre Commune, avec l'écèlement de nos dotations d'Etat. En parallèle des travaux sur le Pacte financier et fiscal de Riom Limagne et Volcans, nous avons sollicité le même cabinet de conseil, Michel Klopfer, pour réaliser une analyse prospective du budget de Sayat et ainsi nous aider à planifier son évolution et nos futurs investissements.

Il ressort de cette étude que notre Dotation forfaitaire versée par l'Etat est diminuée chaque année, du fait d'un indicateur de « richesse » très théorique : le potentiel fiscal et financier par habitant. Ce potentiel fiscal est une moyenne nationale sur l'ensemble des Communes, et est multiplié par 0,85 : si le potentiel fiscal de la Commune excède ce résultat, alors sa dotation forfaitaire est réduite en proportion de l'écart constaté avec la moyenne. C'est le cas pour Sayat.

En 2023, les parlementaires ont fait le choix de geler cet écèlement. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons si ce gel sera maintenu dans le PLF 2024, mais s'il devait s'appliquer, nous perdriions plus de 16 000 €. Cette baisse, cumulative et annuelle, aboutira en 2029 à une perte de près de 80 000 € et une dotation forfaitaire de 0. Dès lors, la seule recette de l'Etat qui subsistera pour la Commune s'élèvera à 51 000 € en 2029, contre 127 397 € en 2023 (voir tableau ci-dessous).

Dans le département du Puy-de-Dôme, 184 Communes subissent cet écèlement cumulatif : à terme, 40 % des Communes de notre département verront leur dotation forfaitaire passer à zéro ! Cette conséquence d'une méthode de calcul de l'Etat pénalise surtout les Communes rurales, qui sont les plus dépendantes des dotations. Le Maire Nicolas Weinmeister a saisi les parlementaires ainsi que l'Association des Maires du Puy-de-Dôme sur cette situation. Mais si ces règles de calcul ne sont pas modifiées, il ne faudra dès lors pas s'étonner si, dans les années à venir, les Communes concernées augmentent leurs taux de taxe foncière pour tenter de compenser cette perte importante pour leur budget de fonctionnement.

Dotations	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
DF	79 248 €	62 861 €	48 786 €	34 501 €	20 200 €	5 900 €	0
DSR	48 146 €	48 500 €	49 000 €	49 500 €	50 000 €	50 500 €	51 000 €
TOTAL DGF	127 394 €	111 361 €	97 786 €	84 001 €	70 200 €	56 400 €	51 000 €

DF : dotation forfaitaire. DSR : dotation de solidarité rurale. DGF : dotation globale de fonctionnement (DF+DSR)

TAXE FONCIÈRE 2023

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2022	1 36,75 %	2 0,312 %	3 %	4 0,152 %	5 10,88 %	6 0,283 %		
	Taux 2023	36,75 %	1,18 %	2,00 %	0,15 %	9,68 %	0,323 %		
	Adresse								
	Base	7 2566	2566	2566	2566	2566	2566		
	Cotisation	8 943	30	51	4	251	8	1287	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2022	881	7	-	4	264	7			
Cotisation 2023	943	30	51	4	251	8	9 1287		
Variation	+7,04 %	+328,57 %	- %	0 %	-4,92 %	+14,29 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2022								
	Cotisation 2023								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
Pour assurer la compensation à euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 119240 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 3 €.								10	
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale		11 52	
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt		12 1339	

Références administratives : 630 52 021 015 417 417 S R

- 1 Taux votés par Sayat en 2022 et 2023
- 2 Taxe perçue par le Syndicat intercommunal au service de la personne âgée (SISPA) « Vivre ensemble » : la hausse de 2023 est liée au financement de la future résidence-services de Cébazat
- 3 Taxe instituée par Riom Limagne et Volcans à partir de 2023, pour financer les dépenses de fonctionnement et les investissements de la communauté d'agglomération
- 4 Part perçue par l'Etablissement public foncier EPF Auvergne (veille foncière pour les collectivités)
- 5 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOMi) votée par le Syndicat du Bois de l'Aumône, comprenant une part incitative*
- 6 Taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) votée par Riom Limagne et Volcans
- 7 Base imposable sur laquelle l'Etat a appliqué une hausse de 7,1% liée à l'inflation
- 8 Part de la taxe à régler
- 9 Total de la part de taxe foncière 2023 au titre des collectivités locales
- 10 *Part incitative de la TEOMi
- 11 Frais de gestion perçus par l'État
- 12 Total de taxe foncière 2023 à régler

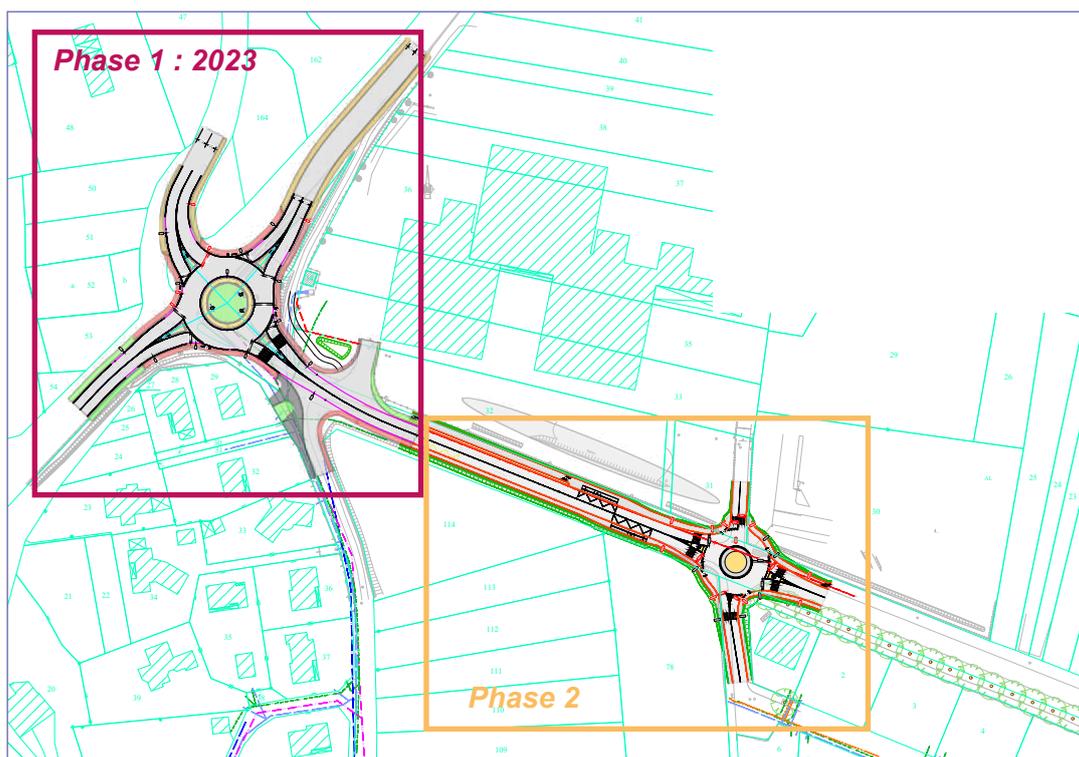
Exonérations, dégrèvements, plafonnements

Il existe de nombreux dispositifs d'exonération ou de dégrèvement de la taxe foncière, qui sont déterminés par le Revenu fiscal de référence (RFR), votre situation familiale, ou votre âge. Attention : les seuils de RFR sont modifiés pour 2023. Si vos revenus ou si votre situation familiale ont évolué, il se peut que vous ne soyez plus éligibles aux exonérations : pensez à bien les vérifier !

GIRATOIRE DES RD 450 ET 762 : C'EST PARTI POUR 4 MOIS DE TRAVAUX

Le chantier de l'aménagement du carrefour giratoire a débuté ce mois de septembre, et doit se dérouler jusqu'en décembre. Ces travaux menés par le Département, très attendus, vont permettre de réaliser un giratoire au carrefour des RD 450 et 762, c'est-à-dire entre la route d'Argnat et la route de Volvic.

Il s'agit de la première phase du réaménagement de la route d'Argnat à hauteur du lotissement de la pierre combe et de la maroquinerie, dont l'objectif est de réduire la vitesse et de sécuriser les différents flux qui l'empruntent. La seconde phase concernera la réalisation d'un giratoire semi-urbain à l'entrée du lotissement, dont le calendrier n'est pas déterminé à ce jour.



Plusieurs déviations ont été mises en place, et même si le sens montant en direction d'Argnat est maintenu par circulation alternée, il est recommandé de faire le tour soit par la RD 943 (route Durtol-Le Cratère), soit par la RD 15 (ancienne route de Malauzat). Cet itinéraire emprunte la route de la Chaume, reliant la RD 943 au rond-point de Malauzat en passant derrière le stade de La Chaume : la structure de cette voie n'est pas conçue pour les flux importants et les poids-lourds, il est donc nécessaire de modérer sa vitesse. A l'issue du chantier du giratoire, des travaux de réfection seront réalisés sur cette voie si nécessaire et l'interdiction aux bus et poids-lourds sera remise en place.

RÉFECTION DES ENROBÉS AUX BARGUÈRES



Afin d'améliorer la sécurité routière sur la route départementale 943 au lieu-dit « les Barguères » sur le tronçon situé en agglomération, il a été nécessaire de créer un aménagement afin de redéfinir l'espace public au profit de la vie locale à proximité des commerces, tout en modérant les vitesses des usagers.

L'objectif de la première phase de travaux a été de remodeler le stationnement à proximité des commerces (restaurant, dépanneur électroménager, espace de coworking) tout en traitant l'évacuation des eaux de ruissellement. Cette partie des travaux a été prise en charge par la Commune, pour un montant de 36 604,80 € bénéficiant de 7 500 € de subvention du Conseil Départemental.

La seconde phase de travaux consistait à renouveler la couche de roulement de la RD 943 sur le tronçon situé entre le carrefour avec RD 2 et l'intersection avec la RD 450. Ces travaux ont été réalisés et financés par le Conseil Départemental.

Montant des travaux : 36 604.80 € dont 7 500 € de subvention du Conseil Départemental.

RÉNOVATION DU TUNNEL DU PONT AVENUE DE CLERMONT

Le tunnel qui relie le moulin à huile au moulin à farine se dégradait si bien qu'une rénovation s'imposait. Le crépi s'effondrait si bien que le passage de ce tunnel avait été interdit. Tout le tunnel a été recrépi, l'étanchéité a été refaite, le tapis sera refait en septembre.

L'intégralité des travaux a été prise en charge par le Conseil Départemental.



REPRISE PARTIELLE DE LA RUE DE CHAMP ROUDY

Suite aux gros orages du début d'été, une bordure a été mise en place et une partie de la chaussée a été reprise afin que les riverains ne soient plus inondés. Les travaux ont été effectués par l'entreprise Colas pour un montant de 3 350 € TTC.

PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION DES CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON DU CIMETIÈRE DE SAYAT

Par délibération en date du 13 décembre 2018, la Commune de Sayat a engagé la procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Cette procédure longue et complexe a été mise en place afin d'éviter une extension du cimetière fort onéreuse pour le budget communal, de préserver la décence de ce lieu de recueillement et de mémoire, de bien gérer les deniers publics et de répondre aux demandes des habitants qui sollicitent des concessions. Elle aura nécessité cinq années pour être conduite à terme.

Cette procédure encadrée juridiquement par le Code Général des Collectivités Territoriales, s'est déroulée dans le strict respect de la réglementation conformément au calendrier suivant :

- 16 septembre 2019 : première convocation des familles concernées par l'état d'abandon de leur concession. La commission municipale a sélectionné 94 concessions signalées par une plaque d'information fixée sur chaque emplacement
- 16 octobre 2019 : première réception des familles dans le cimetière et constatation par procès-verbal n°1 de l'état d'abandon de chaque concession.
- 21 octobre 2019 au 19 février 2020 : affichage réglementaire pendant quatre mois.
- 19 février 2020 au 19 février 2023 : période légale d'interruption pour permettre aux familles de se faire connaître.
- 20 février 2023 : deuxième convocation des familles. Sur 94 concessions sélectionnées à l'origine, subsistent encore 73 concessions abandonnées.
- 24 mars 2023 : deuxième réception des familles dans le cimetière et constatation par procès-verbal n°2 de l'état d'abandon de chaque concession.
- 28 mars 2023 au 29 avril 2023 : deuxième affichage réglementaire.

L'information des familles effectuée sur chaque concession, aux portes de la mairie et du cimetière, a permis à une vingtaine de familles de se faire connaître, d'exprimer leur volonté de conserver leur concession et de s'engager à l'entretenir régulièrement. D'autres familles ont déclaré abandonner leur concession.

A ce stade de la procédure, et conformément aux articles L.2223-17 et R.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a approuvé la reprise des 73 concessions en état d'abandon. La liste peut être consultée au secrétariat de mairie.



5 nouvelles cavurnes réalisées

Pour répondre aux demandes des familles, 5 nouvelles cavurnes ont été installées dans le nouveau cimetière de Sayat.

COUPURE DES FONTAINES À ARGNAT : POURQUOI ?

Depuis cet été, les fontaines d'Argnat sont coupées : la première cause était la pénurie d'eau estivale. En effet, la particularité des fontaines sur Argnat est qu'elles sont directement alimentées par le captage d'Argnat. Cela signifie qu'il s'agit d'eau potable, issue de la source du captage et traitée ensuite pour la consommation, qui s'écoule dans les fontaines du Soul, des Thissets, du Treix, des Charreyres et de la Gauthière – contrairement aux fontaines de Sayat qui sont reliées à la source de la Vernède qui est non potable. Pour l'essentiel, cette eau retourne ensuite au milieu naturel via les réseaux d'eau pluviale, et est donc perdue pour la consommation humaine.

Jusqu'à présent, le Syndicat de Basse Limagne ne facture pas ces m³ d'eau à la Commune, mais en toute logique il le devrait. Régulièrement, nous sommes questionnés sur ce point. Une facture qui serait particulièrement élevée pour la Commune, avec des fontaines qui coulent non-stop toute l'année. Il faut savoir que l'eau est d'abord traitée au niveau du captage, puis elle est orientée en amont vers le château d'eau au-dessus des Ramades pour avoir de la pression, tout ceci pour 2,37 €/m³. En 2021, ces fontaines ont déversé 22 000 m³ dans les caniveaux – soit un coût de 52 140 € si cela nous était facturé : un authentique gâchis écologique et économique. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé, en 2022, la pose de réducteurs de pression, ce qui a permis de diminuer ce débit à 8 800 m³/an (20 856 €).

Avec les restrictions et les études en cours sur la ressource en eau de l'impluvium de Volvic, dont le captage d'Argnat dépend également, les fontaines demeurent coupées et nous ignorons si elles seront remises en eau. De notre côté, nous étudions des solutions pour permettre leur fonctionnement en préservant la ressource et limitant les coûts. Créer un réseau parallèle qui permettrait d'utiliser la même eau en boucle nécessiterait des travaux très onéreux sur nos réseaux : aussi, ce sont des solutions de type bouton-poussoir ou horaires restreints de fonctionnement qui sont actuellement envisagées. Nous vous tiendrons informés des avancées de ce sujet.

LA FONTAINE DE LA GAUTHIÈRE REMISE EN VALEUR

La fontaine de la rue de la Gauthière à Argnat, son lavoir et ses abords ont été rénovés en juin. Un groupe de travailleurs de l'association Job'Chantiers, spécialisée dans la réfection des fontaines, lavoirs et autres bâtis du patrimoine a remis cet espace en valeur en le consolidant et en accentuant l'étanchéité, mais aussi pour rendre ce quartier plus attrayant.

La Commune a signé une convention avec Job'Chantiers, une des structures du groupe clermontois Job Agglo agréée « entreprise solidaire d'utilité sociale et conventionnée par l'Etat ». Le cœur du projet social de Job'Chantiers est de favoriser l'emploi des personnes exclues du monde du travail en leur proposant un accompagnement socio-professionnel renforcé.



Les travailleurs de l'association Job'Chantiers ont remis en valeur la fontaine de la rue de la Gauthière.

Montant des travaux : 7 994 € TTC.

ENVIRONNEMENT

ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC DEVANT CHEZ SOI

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Commune n'utilise plus de produit phytosanitaire pour l'entretien de sa voirie et espaces verts. Bien que les agents municipaux parcourent la voirie pour supprimer les mauvaises herbes, il vous est demandé d'entretenir devant chez vous, les trottoirs, murs et caniveaux, de la même manière que s'il s'agissait d'un déneigement.

D'avance merci pour votre aide qui permet de mettre en valeur la Commune et qui contribue aussi à notre label, deux fleurs, des villes et villages fleuris.

Afin de réaliser des économies d'eau, seules des fleurs en pleine terre seront plantées.

La Commune poursuit son partenariat avec le centre pénitencier de Riom, pour deux journées sur l'année 2023. L'objectif étant la réinsertion par le travail sur des travaux de jardinage.

NUISANCE SONORE : LIMITES ET HORAIRES AUTORISÉS POUR FAIRE DU BRUIT

A la demande de nombreux habitants, qui se plaignent des nuisances sonores, voici un rappel de la législation : le Code de la santé publique permet de punir «les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage», et ce même avant 22 heures. Les éléments constitutifs de l'infraction sont différents selon la nature du bruit à l'origine de la nuisance.

Quand peut-on parler de nuisance sonore ?

Contrairement aux idées reçues, les nuisances sonores ne se produisent pas que la nuit. Plusieurs bruits émis en pleine journée peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage. Ces sons peuvent devenir des nuisances en raison de leur répétition, de leur intensité ou leur durée (article R. 1336-7 du Code de la santé publique).

Le Code de la santé publique différencie trois catégories de bruits de voisinage :

- Les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (article R. 1334-31 – CSP). Par exemple des bruits provenant d'une chaîne hi-fi, d'abolements, d'appareils électroménager, de travaux de bricolage... ;
- Les bruits provoqués par des activités (activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisir, organisées de façon habituelle) (articles R. 1334-32 à R. 1334-35 – CSP) ;
- Les bruits provoqués par des chantiers (article R. 1334-36 – CSP).

Les éléments constitutifs de l'infraction varient pour chaque typologie de bruit. Par exemple, pour ce qui est

de l'intensité, lorsque les bruits proviennent d'une activité industrielle, artisanale ou commerciale (des commerces, des bars...), les auteurs peuvent être sanctionnés si la différence entre le niveau de bruit ambiant et le bruit générateur d'une nuisance est supérieure à 5 décibels (dB) en journée (de 7h à 22h).

Quelles sont les heures de nuisance sonore ?

On peut parler de nuisance sonore à toute heure du jour ou de la nuit dès lors qu'il y a, encore une fois, répétition, intensité ou durée des sons considérés comme gênant. En revanche, certaines activités bruyantes sont réservées à certaines plages horaires uniquement. C'est notamment le cas des travaux bruyants, qui sont généralement interdits entre 20h et 7h du lundi au samedi et toute la journée les dimanches et jours fériés. Les petits travaux de bricolage, eux, peuvent généralement être réalisés entre 8h et 12h, entre 14h et 19h30 du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis et de 10h à 12h les dimanches.

Nuisance sonore le dimanche : quelles sont les limites autorisées ?

Le dimanche constituant un jour de repos, il n'est autorisé de faire du bruit que de 10h à 12h. Ces horaires s'appliquent également aux jours fériés. Dans la mesure où ces journées sont consacrées au repos, la tranquillité du voisinage est privilégiée.

Nous insistons sur le fait qu'une application rigoureuse de la législation permet un « bon vivre » dans la Commune.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ADOPTÉ

Depuis mars 2023, le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est opérationnel, suite à son adoption en Conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans.

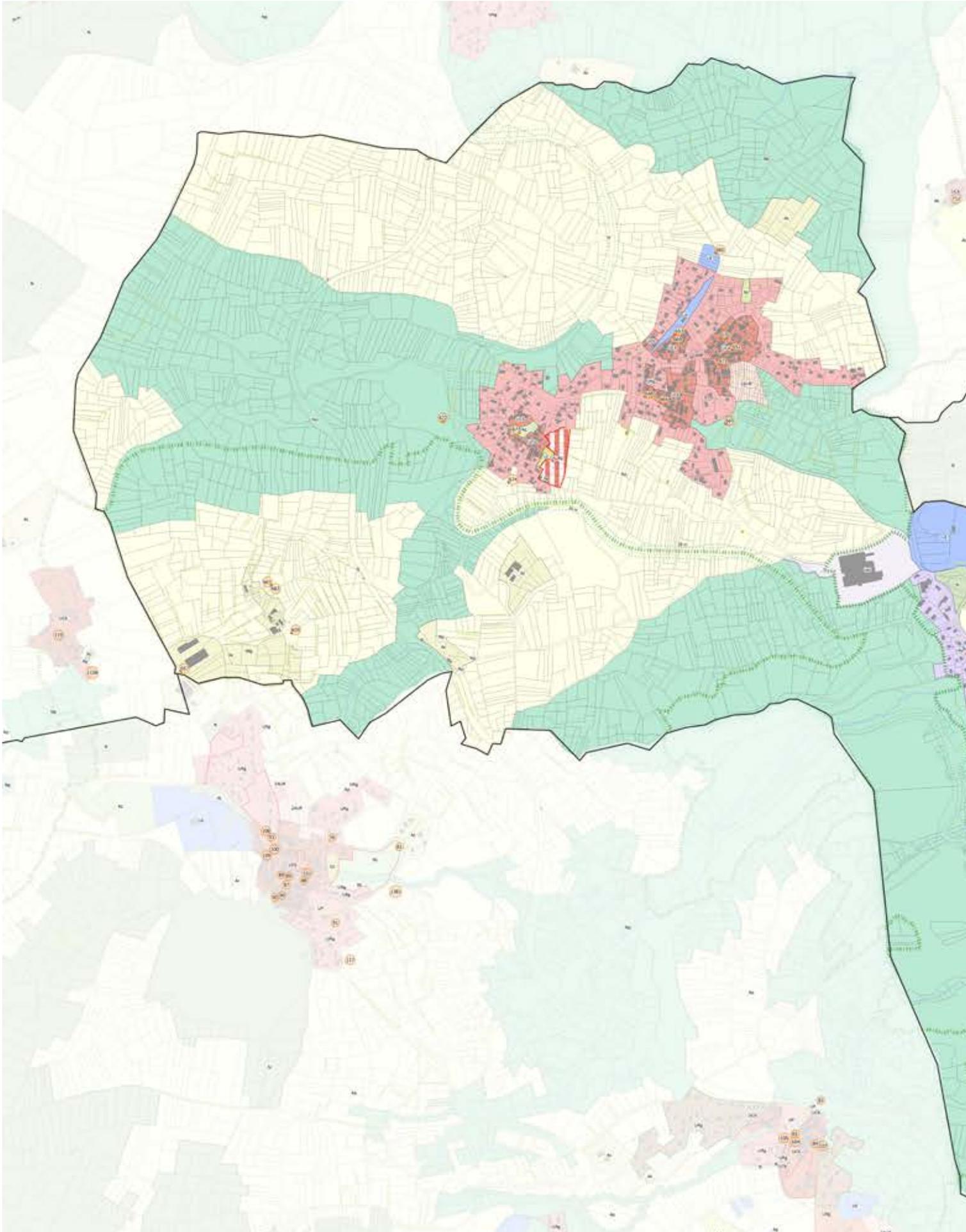
La qualité et l'ambition du document ont été saluées par de nombreux partenaires publics (DDT, DREAL, Parc des Volcans, Grand Clermont, Chambre d'Agriculture, Région, CCI...) qui ont souligné son approche novatrice via les unités paysagères, ainsi que la forte réduction de consommation foncière dédiée à l'urbanisation future.

Au niveau communal, le PLUi nous donne satisfaction dans la mesure où la principale remarque que nous avons formulée, à savoir l'homogénéité des règlements entre Argnat et Sayat, a été prise en compte. Pour mémoire, le PLUi prévoyait au départ deux règlements différents sur notre Commune : Argnat devait dépendre de la partie « Chaîne des Puys » et Sayat de « Faille de Limagne ». Le problème étant que les règles d'un village à l'autre auraient été différentes, notamment sur l'implantation des maisons, les remblais, les clôtures et les haies, la couleur des tuiles... Ce qui était en totale contradiction avec la réalité, puisque nos villages

affichent une homogénéité en termes d'habitat. Nous sommes heureux que cette demande ait été entendue, et que l'ensemble de la Commune relève désormais du règlement « Faille de Limagne ».

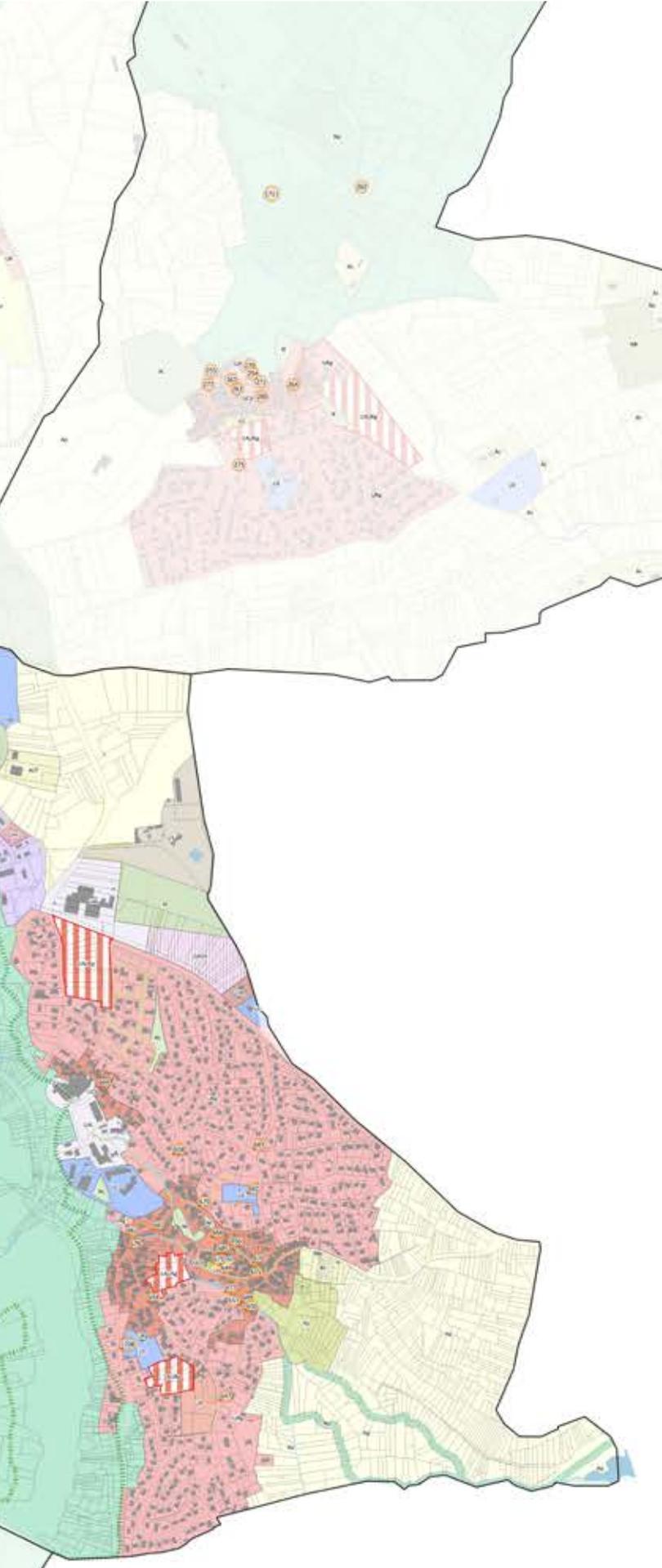
Parmi les autres remarques communales, le maintien des zones constructibles de la Pierre Combe 2 et d'une partie des Vivets a été acté : pour la zone des Vivets, il s'agit d'une réserve foncière au-delà de 2030 et uniquement sur la partie Ouest car la moitié Est ainsi que la zone du Nugeyroux se situent dans le corridor écologique de la Faille de Limagne. Ces espaces sont devenus inconstructibles. Enfin, la zone des Condamines est conservée pour moitié, du fait de la pétition qui demandait sa suppression totale. Seule la partie Ouest est conservée, en contact avec le Mas d'Argnat, et constituera le seul espace urbanisable à Argnat pour la période 2023-2030 – seul moyen également de permettre l'arrivée de nouveaux habitants et le maintien des effectifs scolaires sur le bourg.

Vous trouverez dans les pages suivantes le plan de zonage complet du PLUi.



PLU approuvé par délibération du Conseil Communautaire le
7 mars 2023

Sources : DGI Cadastre, juillet 2022 - IGN® BD PARCELLAIRE
Réalisation : VILLE SAVERIE • Février 2023




ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Limite communale

- Limite communale
- Limite parcellaire (juillet 2022)
- Ban [2022]
- Cours d'eau

Zone urbanisée :

habitat :

- UCb - Zone de centre ancien et de hameau des communes périurbaines
- URig - Zone à dominante résidentielle qui s'est construite sous forme de lotissements pavillonnaires ou d'habitat diffus
- UP - Zone urbaine à forte valeur patrimoniale à protéger et à valoriser
- UT - Zone destinée à accueillir les constructions dédiées aux équipements touristiques ou de loisirs
- Ulr - Zone correspondant aux terrains familiaux locatifs publics et à différentes formes d'habitat diversifiés

Activité :

- UAa - Zone d'activités artisanales
- UAi - Zone d'activités industrielles
- UAe - Zone d'activités tertiaires
- UE - Zone à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics qui répondent à des missions d'intérêt général
- UJ - Zone de jardins en milieu urbain à protéger et à valoriser

Zone à urbaniser sur le court ou moyen terme :

- IAURg - Zone de développement à vocation d'habitat résidentielle dense

Zone à urbaniser bloquée :

- ZAUA - Zone à urbaniser à vocation économique, urbanisables à long terme
- ZAUr - Zone à urbaniser à vocation d'habitat, urbanisables à long terme

Zone naturelle :

- N - Zone naturelle du territoire, dont la constructibilité est réduite afin de protéger ce type d'espace, d'en préserver la qualité environnementale et paysagère et permettre son entretien
- NJ - Zone naturelle de jardins à protéger et valoriser se trouvant à proximité immédiate d'une zone naturelle ou agricole
- NL - Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux, des espaces naturels, des paysages et de leur intérêt et de leur caractère d'espaces naturels mais qui comportent des aménagements liés à des équipements de loisirs
- Np - Zone naturelle de haute valeur environnementale ou des milieux sensibles dans lesquels la constructibilité est interdite

Zone agricole :

- Ac - Zone agricole constructible
- Ap - Zone agricole à préserver, sur lesquelles le développement n'est pas souhaité

PRESCRIPTIONS

- Linéaire à créer pour des motifs d'ordre écologique [L151-23]
- Linéaire à préserver pour des motifs d'ordre écologique [L151-23]
- Petit patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural [L151-19]
- Arbre à préserver pour des motifs d'ordre écologique [L151-23]
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N [R151-35]

INFORMATIONS

- Recul de 20 m depuis les voies et emprises publiques
- Périmètre du bien UNESCO
- Zone tampon du périmètre du bien UNESCO

AU SBA, LE DISPOSITIF « CLIINK » ENCOURAGE LE TRI DU VERRE ET RÉCOMPENSE L'UTILISATEUR



Le dispositif « Cliiink », destiné à inciter à trier son verre tout en récompensant l'utilisateur, débarque sur le territoire du SBA, dès le mois de juin ! D'ici à l'été 2023, 80 colonnes à verre seront équipées d'un dispositif permettant aux usagers de valoriser leur dépôt de verre. Le principe : à chaque dépôt de bouteilles ou pots en verre, l'utilisateur cumulera des points pour bénéficier de remises dans les commerces locaux !

Le dispositif « Cliiink » encourage les usagers au tri et au recyclage du verre. Le SBA collecte 6200 tonnes de

verre chaque année. Pourtant, il reste encore plus de 9 kilos de verre dans chacune de nos poubelles vertes.

9 kilos qui finiront à l'incinérateur alors qu'ils pourraient être recyclés en nouveaux contenants. Pour détourner ces déchets des ordures ménagères, le SBA s'est associé à l'entreprise Terradona qui propose le dispositif Cliiink, du nom du son émis par le verre quand il est jeté.

Un simple smartphone, l'application « Cliiink » et un flashcode à détecter suffisent pour collecter des points. Chaque dépôt d'une bouteille ou d'un bocal en verre dans une colonne équipée rapporte un point à l'utilisateur. Les points cumulés donnent ensuite droit à des réductions ou des cadeaux chez les commerçants participants.

A Sayat, 2 colonnes sont déjà équipées de ce dispositif : place du Treix à Argnat et à la salle polyvalente rue Gustave Fougère. Le dispositif sera aussi mis en place en déchèterie.

Trier son verre, c'est un geste pour la planète mais aussi pour la santé !

Quand vous triez votre verre, vous participez à la lutte contre le cancer, grâce à un partenariat entre le SBA et la Ligue Contre le Cancer. A chaque tonne de verre supplémentaire collectée, ce sont 5€ versés à la Ligue contre le cancer. Le SBA verse en plus chaque année la somme de 5000€. Ainsi, en 2022, le SBA a versé 5700 € à la Ligue. Une bonne raison pour mieux trier son verre !

UN PROCHAIN POINT D'APPORT COLLECTIF POUR LA PLACE DES GRAVES

Le déploiement des Points d'Apport Collectifs (PAC) se poursuit avec l'installation prochaine d'un point de collecte Place des Graves à Sayat. L'objectif est de pouvoir collecter le verre dans de meilleures conditions que la benne mobile actuelle, ainsi que le carton étant donné que des volumes importants de ce type de déchets sont souvent laissés sur place.

Ce sont donc deux colonnes semi-enterrées qui seront installées pour le verre et le carton : l'accès à ces colonnes est gratuit et sans badge. Ce dispositif viendra compléter les colonnes déjà existantes face à la salle polyvalente.



Projet d'implantation de PAC place des Graves

Les inscriptions scolaires, pour les enfants nés en 2021, débuteront en décembre 2023

DE TOUS NOUVEAUX JEUX À ARGNAT

L'aire de jeux d'Argnat a fait peau neuve, avec la mise en place de nouveaux jeux pour les petits, en remplacement des précédents devenus vétustes. Le coût total de l'opération (remplacement des jeux, installation, réfection de la plateforme) s'élève à 18 580 €.

L'étude des remarques et critiques du questionnaire envoyé aux familles a permis de faire avancer le travail effectué par la commission enfance et jeunesse sur l'aire de jeux d'Argnat mais également sur celle qui est en projet sur Sayat.

Un grand merci aux parents d'élèves, assistantes maternelles et à toutes les personnes qui ont répondu au questionnaire.



DICTÉE DU TOUR DE FRANCE 2023

Le 24 mars, les classes de CM1 et CM2 de Sayat ont été mises à l'épreuve pour la dictée du Tour de France, parmi les 1500 élèves rendus sur le site de Vulcania. Ils ont également pu bénéficier d'une journée au parc. Sur le département du Puy-de-Dôme, trois sites : le sommet du Puy-de-Dôme, Issoire et Vulcania avec trois dictées selon les différents niveaux, du CM1 jusqu'à la 5^{ème}, ont été lues par des sportifs de haut niveau qui se sont volontiers prêtés au jeu.



A la fin de la dictée une question subsidiaire a fait réfléchir nos élèves. Les écoliers devaient nommer le seul coureur français à avoir remporté une étape lors du Tour de France 2022. Pour les huit gagnants à cette question, des trois mots supplémentaires à orthographier, et bien évidemment en fonction du résultat du texte de la dictée, une invitation avec leurs parents dans les coulisses du Tour de France à Vulcania leur a été offerte.

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

REMISE D'UN CHÈQUE À L'ASSOCIATION VALENTIN HAÛY



Le Foyer Rural de Sayat-Argnat avait organisé le 19 novembre 2022, la 4^e édition de la CHOUETTE RANDO, au départ de la salle d'Argnat. En semi-nocturne (départs échelonnés de 16 h 30 à 18 h), de nombreux participants dont une vingtaine d'enfants ont pu parcourir 6 ou 11 km en direction de Tourtoulé. Après l'effort, la soupe à l'oignon servie à l'arrivée a été très appréciée de tous.

Chaque année, cette randonnée est organisée au profit d'une association caritative et c'est l'association Valentin HAÛY, au service des personnes déficientes visuelles, qui en a été le bénéficiaire en 2022.

Le 22 janvier, quelques membres du F.R.S.A. ont remis officiellement aux dirigeants de cette association la somme de 777 €, correspondant à l'ensemble de la recette et aux dons faits sur place.

Une quinzaine d'aveugles ou malvoyants a participé à cette randonnée, avec l'aide de leur chien-guide ou d'un accompagnant.

L'association Valentin HAÛY œuvre dans de multiples domaines : gestion d'établissements dédiés à l'emploi de personnes déficientes visuelles, gestion de centres de formation, facilitation de l'autonomie de ces personnes, mise en place d'activités sportives (yoga, tandem, gym, randonnée...), accessibilité au numérique, sorties culturelles, médiathèque, etc. Vos dons peuvent les aider. Merci pour eux.

COURSE DE LA VALLÉE DU BÉDAT

La 23^{ème} édition du Circuit des Communes de la Vallée du Bédât s'est disputée le dimanche 26 février avec un départ et une arrivée à Blanzat. Au programme : 18,9 km à parcourir 7 fois soit un total de 132,3 kilomètres.

Malgré une météo glaciale et peu favorable pour les coureurs et les signaleurs, la course s'est bien passée.

La municipalité remercie les 20 signaleurs en place sur la commune qui sont restés immobiles à braver le froid pendant près de 4 heures.



LE POÈTE STÉPHANE BATAILLON À SAYAT



Beaucoup d'émotions jeudi 23 mars pour la rencontre du poète Stéphane Bataillon organisée par la bibliothèque municipale dans le cadre de la Semaine de la Poésie.

C'est avec beaucoup d'humilité et une touchante sensibilité que le poète a d'abord expliqué comment les mots et la poésie lui ont permis de surmonter la douleur d'un deuil et de l'absence. Et comment l'écriture quotidienne d'un poème, tel une caresse, lui permet de trouver l'énergie nécessaire à une reconstruction.

Des poèmes qui sont le fruit d'une observation délicate de nos gestes et émotions les plus ténues, mais aussi d'un travail d'écriture et de recherche de l'épure grâce à la simplicité des mots.

En empruntant aux psaumes, aux contes, à la mythologie mais aussi au langage de notre modernité parfois violente, le poète a fait naître des images et des instants partagés avec une assistance sous le charme d'une telle complicité. *C'est toujours un matin/que l'on s'éveille/En escargot.*

UN BEAU SUCCÈS POUR LE REPAS DANSANT DU FOYER RURAL

Après 3 ans d'absence cause Covid, le traditionnel repas dansant du Foyer a pu avoir lieu le 11 mars en 2023, avec pour thème « La Vie en rose ». Bien entendu, la décoration était rose et il était suggéré aux participants un dress-code avec une touche de cette couleur. Merci à tous d'avoir joué le jeu.

Le groupe MIAMI DUO a mis l'ambiance et le public a investi la scène avec plaisir. Le repas préparé par « L'Ambroisie » était un régal.

Merci à tous. Rendez-vous est donné pour 2024.



LA GRANDE LESSIVE

L'association l'Echo des Moulins a organisé une belle exposition aux abords du moulin à farine. Plus de 200 œuvres ont été exposées dans le parc du Moulin le jeudi 23 mars, et dans le Moulin le dimanche 26 mars. Chacun a pu constater le soin apporté par les élèves des écoles et par les plus grands, dans la réalisation de leur cabane.

Merci aux enseignants d'Argnat et de Sayat pour la participation de leurs élèves ! Et merci à tous les artistes !



UN TRÈS BEAU SUCCÈS POUR LE BATTLE FUSION DE HIP-HOP



Crédit photo : Hermès Milio

Belle réussite pour le BATTLE FUSION 2023 qui se déroulait le 2 avril dans la salle polyvalente de SAYAT.

De nombreux danseurs s'étaient déplacés de Lyon, Dijon, Bordeaux, Bourges, St-Etienne, Chambéry, région clermontoise et même de la Suisse... Trois catégories étaient proposées :

- Les KIDS (moins de 16 ans) qui concouraient en 1 contre 1. Ils sont de plus en plus nombreux à se mesurer entre eux. Bravo à Izzy Monkey (Genève - Suisse) vainqueur de cette poule, face à Lana (Clermont-Ferrand).
- Les + 16 ans se rencontraient en 2 V 2. Que de prouesses acrobatiques réalisées ! Pas de rivalité entre ces compétiteurs qui ont plaisir à se retrouver et à accepter que le meilleur gagne. Le Premier Prix a été remporté par « BMF » (Clermont-Ferrand/Bordeaux), face à BKC (Lyon).
- Le Powermove qui se définit comme mouvements de danse reposant sur la vitesse, l'élan et des éléments acrobatiques pour la performance. Félicitations à Flaga (Tie Break – Chambéry) qui termine premier.

Ambiance festive assurée par deux speakers et pour la première fois, un batteur donnait le tempo en live, une originalité musicale. Le public bien présent a encouragé chaleureusement les compétiteurs et est reparti conquis ! Rendez-vous est donné pour 2024.

N'oublions pas que cette discipline fait son entrée aux J.O. 2024, de belles performances en perspective...

L'équipe du Foyer Rural Sayat-Argnat remercie les danseurs et le public de leur présence.



UNE BELLE HISTOIRE RACONTÉE PAR DOMI LE VENTRILOQUE

Spectacle de qualité le samedi 3 juin, salle polyvalente de Sayat. Domi, ventriloque, et sa marionnette, Annette, ont raconté « leur » histoire avec humour, tendresse et émotion. Participation de quelques enfants et de 2 parents qui ont rejoint Domi et Annette sur scène. Instant magique lorsqu'un dessin réalisé par les enfants enthousiastes s'est animé sur l'étonnante tablette parlante ! Un grand merci à Domi et au public.

NOS DANSEURS DE HIP-HOP SE SONT PRODUITS À LA MAISON DE LA CULTURE DE CLERMONT-FERRAND

Evènement « De fil en chemin » à la Maison de la Culture de Clermont-Ferrand, le dimanche 4 juin. Organisé par la FAL 63, 11 associations étaient représentées pour 25 tableaux de danses diverses.

Le groupe des adolescents et des adultes (une première pour les adultes) de la section hip-hop du Foyer Rural ont participé et n'ont pas du tout démerité face aux autres concurrents. Bravo à eux d'avoir osé monter sur les planches. Beaucoup de stress mais quel souvenir !

UNE BELLE PRÉSENCE DE NOS JUDOKAS AUX TOURNOIS DE CÉBAZAT ET AULNAT

Plusieurs jeunes judokas ont participé à deux tournois organisés par le club de Cébazat et Aulnat, en mai et juin dernier.

Accompagnés de leur coach Ombeline, Lou, Matthias, Oscar, Capucine, Liam, Valentin, Félix ont fait plusieurs combats et ont représenté fièrement le club de Sayat en terminant régulièrement sur le podium.



LES ARTISTES SAYATOIS S'EXPOSENT AU MOULIN



Les 10 et 11 juin, le moulin à farine a accueilli l'exposition de quatre habitants de la Commune.

Ce sont près de 300 personnes qui sont venues découvrir et admirer les œuvres de ces artistes très talentueux ! Cette exposition valait vraiment le détour par sa qualité visuelle ! Des peintures de styles différents mais surprenantes !

Merci aux quatre exposants, Martine Buchaillet, Daniel Beaulaton, Guy Michot et Jean-Pierre Sucheyre qui se sont pris au jeu de partager leurs œuvres le temps d'un week-end !

UN BEAU MOMENT MUSICAL

Le Foyer Rural et l'atelier chant « Les Bouches d'Airs » ont organisé un moment musical dimanche 11 juin rassemblant 2 chorales : « Les Rallumeurs d'Etoiles » de Ménérol et « Les Bouches d'Airs ». Chacune d'elles a interprété ses propres chansons, puis des chants en commun ont terminé cette représentation.

Le répertoire varié, parfois mélancolique, parfois très tonique, en français et dans diverses langues a satisfait le public qui a chaleureusement applaudi les choristes.

Merci à Pascale HOTIER, chef de chœur, aux choristes et au public d'avoir partagé cet agréable moment.



NEANDERTAL À LA BIBLIOTHÈQUE



Dix-sept animations ont été réalisées autour de l'exposition « Néandertal ». Cette exposition du Museum national d'Histoire naturelle a été adaptée aux bibliothèques. Elle a été réalisée par le réseau des médiathèques de Riom Limagne & Volcans en partenariat avec l'association de développement de la culture scientifique en Auvergne astu'sciences.

Les classes du groupe élémentaire de l'école de Sayat se sont succédé en avril et mai à la bibliothèque pour assister à la présentation d'une journée de l'homme de Néandertal. Olivier Serpe et Philippe Lachaume ont opéré une grande remontée dans le temps et expliqué aux enfants attentifs les tâches quotidiennes du cousin Neandertal. Des squelettes de cet homme ont été découverts dans la vallée (thal) de Neander (en Allemagne). Mammouth

laineux, rhinocéros laineux, loup, auroch, ours brun, bison des steppes, pygargue et autres ont cohabité en Europe il y a – 300 000 ans. L'homme et la femme de Néandertal étaient d'habiles chasseurs. Ils utilisaient les bolas pour entraver les bêtes et le biface-raclor en silex pour découper et tanner les peaux. De la ficelle fabriquée avec les fibres du tilleul à la colle de sève de bouleau chauffée, tout était représenté et palpable et parfaitement adapté à la curiosité des enfants.

VIF SUCCÈS POUR LE TOURNOI DE FIN D'ANNÉE DU TENNIS CLUB DE SAYAT-ARGNAT



Le 24 juin dernier, sous un beau soleil, le Tennis Club de Sayat-Argnat a clôturé l'édition 2023 de son tournoi senior, avec deux finales très disputées qui ont vu Clara NUNES (ASM) et Jacques VOGL (Le Cend्रे) l'emporter, respectivement sur Fanny BRANDE (Romagnat) et Rémi MONGHAL (Issoire). Les autres vainqueurs des finales consolantes et 4^{ème} série – Isabelle GAYTON (Cébazat), Jérôme MACQUET (Sayat), Monique RICHARD (Gazelec) et Philippe CAMPOS (Nohanent) sont également à féliciter.

Durant trois semaines, le TCSA a reçu près de 120 participants de tous les clubs environnants, avec des permanents constamment sur le pont pour assurer la planification des matches malgré une météo capricieuse (avec le concours de clubs « amis » pour le prêt de salles), mais surtout offrir un accueil convivial. Dans cet esprit, la remise des prix et le pot de clôture du tournoi se sont déroulés en présence des représentants de la Mairie. Après avoir remercié tous les partenaires, Gilles MARCHAND (Président du Club), a justement souligné le bon déroulement du tournoi sur les terrains, mais aussi en dehors des courts.

RETOUR SUR UN DIMANCHE TOUT EN CHANSONS...

Le 2 juillet a été l'occasion pour nombre de Sayatois et voisins de participer à « l'Echo des Refrains », un spectacle organisé par l'association « l'Echo des Moulins » de Sayat.

Le spectacle s'est déroulé en deux parties : une première intitulée "C'est très net, c'est Trenet" était un parcours dans l'univers du Fou chantant : un voyage musical fait de nombreux arrangements, dans une mise en scène se jouant du "gag de répétition" sur "La mer", l'un des morceaux de Charles Trenet les plus connus, des anecdotes sur sa vie, une balade à travers ses chansons les plus célèbres et d'autres un peu plus oubliées... le tout porté par Daniel et Barbara Ardaillon à la voix, venus en « voisins » de Montluçon, Alain au piano, Achille à la batterie et Valentin, au xylophone, trompette et melodica.

La salle s'est ensuite rapidement transformée pour devenir le cabaret d'un soir, avec boissons et grignotages sur les tables, et retrouver Barbara. Ce n'était alors plus la chanteuse mais une joyeuse "meneuse de chorale" qui, avec ses 13 choristes et 2 musiciens, a entraîné le public de tout âge dans une ambiance tour à tour légère et émouvante pour des ré-interprétations de Mourir sur scène de Dalida, Göttingen de Barbara ou encore de comédies musicales « classiques » (Mary Poppins, West Side Story) ou plus récentes (La La land)

Au total, 3h de découverte - ou redécouverte - musicale pour un spectacle qui a semblé conquérir le public et lui a donné, le temps d'un soir, des ailes pour chanter dans une ambiance en toute simplicité...et en toute convivialité.

Un grand merci à toutes et à tous pour cette soirée qui clôture la première année de vie de cette association.





LA CONTEUSE NATHALIE THIBUR AU MOULIN

Dans le cadre des Histoires de l'été proposées et organisées par le réseau de lecture publique Riom Limagne & Volcans, la bibliothèque municipale de Sayat accueillait la conteuse Nathalie Thibur mercredi 5 juillet au moulin. Les petits enfants étaient nombreux à venir écouter les histoires bien installés dans la tête de la conteuse. Avec la participation active des enfants, elle a conté les périples de la fourmi qui voulait partir en Italie pour manger des spaghettis, les aventures du petit crabe qui avait faim et puis l'histoire de la petite chouette qui cherchait un chant. Avec sa présence très expressive et sa voix chaleureuse, Nathalie Thibur a conquis ce jeune public de 3 à 5 ans.

LES P'TITS BOUTS, UNE ASSOCIATION TRÈS DYNAMIQUE POUR L'ÉCOLE D'ARGNAT

L'association de Parents d'Elèves de l'école d'Argnat, les P'tits Bouts, a organisé plusieurs manifestations cette année : halloween, carnaval ou vide greniers. Merci à tous de les suivre sur leurs événements. Le 16 septembre aux abords de la salle des fêtes d'Argnat, l'association a proposé un concert, accompagné de planches de charcuterie et de fromage. Et beaucoup d'autres rendez-vous vont s'égrener tout au long de l'année !



LE MOULIN À FARINE S'EST TRANSFORMÉ EN UN IMMENSE ESCAPE GAME



Ce samedi 11 mars, les étudiantes en « Master 2 Livres » ont proposé un escape game monté de toutes pièces.

Dix-huit valeureux volontaires ont fait chauffer leurs neurones, pour trouver les ingrédients de la recette secrète que le meunier de Sayat utilise pour rendre sa farine irrésistible. Pour cela, il a fallu répondre à des énigmes autour du thème de la meunerie, mais pas seulement...

Les différentes équipes ont relevé le défi, et remporté des sucreries. Chacun est d'ores et déjà prêt à retenter une prochaine expérience ! Merci aux étudiantes, et aux participants.

L'ÉCHO DES JARDINS

C'était une journée riche en échanges et en partage... Toute la journée du 26 mars, le Moulin a accueilli de nombreux petits groupes, venus partager autour du jardinage, apprendre à semer, et acheter des plants pour leur jardin en devenir. De nombreuses mangeoires à oiseaux ont également été fabriquées à partir de matériaux de récupération.

Merci à Emma et Jean-Bernard pour leurs interventions respectives.



Les associations assurent une large part de l'animation de la Commune. Elles ont besoin de vous ! Rejoignez-les, elles seront très heureuses de vous accueillir !

Tous les contacts sont disponibles sur le site Internet de la Commune ou dans le guide des associations, disponible en Mairie, à la Bibliothèque et sur Internet.



Infos Pratiques

Mairie de Sayat

Rue des Mailleries

63530 SAYAT

04 73 62 81 23 - mairie@sayat.fr

 Ville de Sayat

www.sayat.fr